

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Acquisition terrains
RAGNI**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
9 mai 2023

N° 35-2023

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 16/05/2023

ID : 073-217301175-20230515-20230515_35_ACQ-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **quinze mai**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Dominique GALERNE.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Aurélie FERREIRA.

Secrétaire de séance : Gilles FAVRE.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre de l'entretien et de la propreté de la Commune il souhaite acquérir le terrain de Madame RAGNI pour un montant de 5000.00 €.

La parcelle est la suivante :

Propriétaires	Parcelle	Superficie en m2
RAGNI	A 571	413

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Accepte l'acquisition à Madame RAGNI, d'une superficie de 413 m², sise à Fourneaux, au prix 5.000,00 €.

- Charge Maître FORESTIER, Notaire à Modane, d'établir l'acte de vente, aux frais de la Commune.

- Donne à Monsieur le Maire tout pouvoir de signature lors des formalités qui en découlent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



Le secrétaire de séance,
Gilles FAVRE